

LOIS

Loi N° 75-53 du 14 juin 1975, portant ratification de la Convention de Stockholm du 14 juillet 1967, instituant l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (1).

Au nom du Peuple,

Nous, Habib Bourguiba, Président de la République Tunisienne;

L'Assemblée Nationale ayant adopté,

Promulguons la loi dont la teneur suit :

Article Unique. — Est ratifiée la Convention annexée à la présente loi, signée à Stockholm le 14 juillet 1967, instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Tunis, le 14 juin 1975

P. le Président de la République Tunisienne :

et par délégation

Le Premier Ministre

HEDI NOUIRA

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 11 juin 1975.